

Directives sur la santé et la sécurité pour le retour au campus pendant la pandémie COVID-19

Le plan de réouverture de l'Université York définit une approche institutionnelle pour rouvrir les campus conformément à l'approche du gouvernement. À mesure que les départements et les facultés commencent à planifier la reprise de la totalité ou d'une partie de leurs activités sur les campus et les sites de York pendant la pandémie de COVID-19, le présent document d'orientation peut servir à l'élaboration de procédures de travail sécuritaires dans les lieux qui seront occupés (comme les salles de cours, les toilettes, les lieux publics des résidences, les bureaux, les espaces de recherche et les laboratoires, les bibliothèques et les autres espaces publics des campus York).

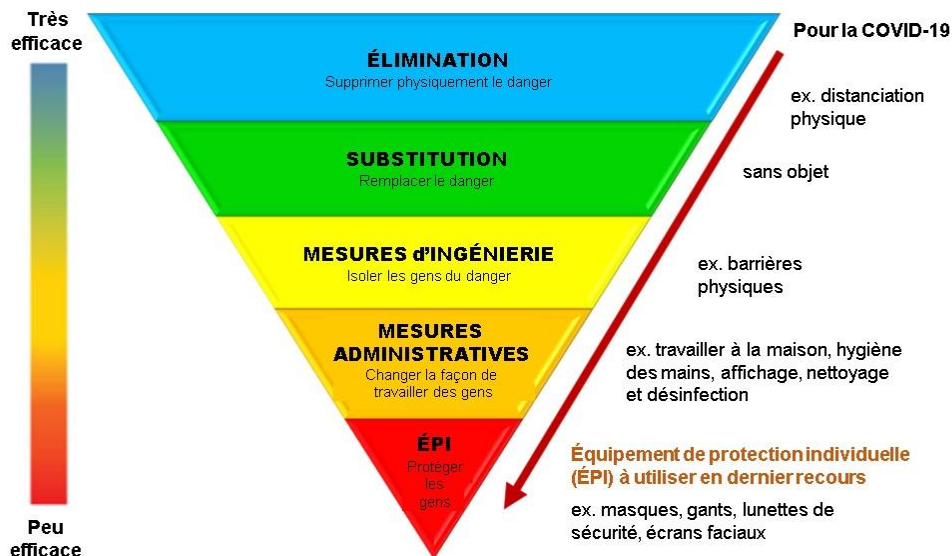
Ce document doit servir de guide pour remplir le formulaire [Health and Safety Risk Assessment](#) par département en consultation avec les comités mixtes de santé et sécurité et les employés (lorsqu'il y a lieu), afin de mettre au point des procédures spécifiques dans le cadre de la planification de la continuité et la reprise du travail. L'efficacité des mesures sera maintenue par un examen régulier et des inspections des procédures de santé et de sécurité, ainsi que par des échanges entre le personnel de gestion et les employés. Les parties concernées devraient se tenir à jour et se conformer aux ordonnances provinciales, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto ainsi qu'au document [Déconfinement de l'Ontario par étapes](#) pour des directives sectorielles. Les superviseurs peuvent communiquer avec les responsables de la santé et de la sécurité de leur secteur et/ou avec le conseiller en santé et sécurité pour obtenir de l'aide à tout moment.

Propagation de la COVID-19

Les principales voies de transmission de la COVID-19 (y compris les variants préoccupants) sont le contact étroit avec des gouttelettes respiratoires et des aérosols (gouttelettes) provenant d'une personne infectée et/ou le contact indirect avec des surfaces ou des articles contaminés. Cela peut prendre jusqu'à 14 jours pour que les gens commencent à présenter des symptômes. Pour les symptômes détaillés, veuillez vous rendre dans l'outil [YU Dépistage](#) de l'Université York. Il est important de noter que la transmission peut se produire même lorsque les individus ne présentent pas de symptômes (c.-à-d. lorsqu'ils sont asymptomatiques).

Hierarchie de contrôle des dangers

L'application de la hiérarchie de contrôle des dangers (élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives, puis équipement de protection individuelle [ÉPI]) est une approche reconnue de maîtrise des risques, où les niveaux de contrôle les plus élevés (élimination et substitution) sont jugés les plus efficaces à atténuer le risque d'exposition, comparativement au niveau le moins efficace (c'est-à-dire entre le travailleur et le danger, comme l'ÉPI). Cette méthode fondamentale de protection des travailleurs et travailleuses doit être appliquée dans la mesure du possible. Il faut savoir que l'ÉPI est la protection la moins efficace et ne doit être utilisé que lorsque les autres options ne sont pas disponibles.



Les stratégies générales de prévention décrites ci-dessous viennent compléter cette hiérarchie de contrôle des dangers.

1. Stratégies générales pour prévenir la propagation de COVID-19

- Rester à la maison en cas de maladie.
- Suivre les recommandations du gouvernement et des agences de santé publique concernant l'autosurveillance et l'auto-isolément.
- Maintenir une distance de 2 mètres ou utiliser une barrière physique.
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées. Des protocoles de nettoyage améliorés seront mis en place pour les lieux du campus où les activités reprendront.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche, surtout si l'on ne s'est pas lavé les mains.
- Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon.
- Utiliser des désinfectants pour les mains à base d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'installations de lavage des mains.
- Couvrir toux et éternuements avec des mouchoirs en papier ou ses manches. Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés. Tousser ou éternuer dans son coude lorsqu'on n'a pas de mouchoir en papier.
- Parler à la direction ou au superviseur pour les tâches qui peuvent nécessiter un ÉPI (par exemple, masques médicaux ou d'intervention, écrans faciaux, lunettes de protection) quand une distance de 2 mètres ne peut pas être maintenue.
- La simple utilisation de masques ou de couvre-visages n'empêche pas la propagation de COVID-19. Les employés doivent respecter strictement et invariablement les mesures

d'hygiène et de santé publique, y compris le lavage fréquent des mains et la distanciation physique.

2. Protocole sur le dépistage, l'autodéclaration et la gestion des incidents

Ce protocole fournit des renseignements et des conseils aux étudiants et étudiantes, aux travailleurs et travailleuses, au corps professoral, aux entrepreneurs, aux visiteurs et aux gestionnaires qui supervisent les secteurs/équipes en ce qui concerne l'autodéclaration de COVID-19, les pratiques de dépistage et les processus de gestion des incidents. Pour plus de détails sur ce protocole, visitez le site <https://yubettertogether.info.yorku.ca/important-links-resources/>.

Les membres du personnel, de la population étudiante, les entrepreneurs et visiteurs doivent utiliser l'outil [YU Dépistage](#) pour effectuer un autodépistage quotidien avant leur arrivée sur les campus. Ils doivent obtenir le résultat « Accès autorisé » et le communiquer à leurs supérieurs, conformément au protocole de leur département. Si des symptômes se manifestent durant la journée, ils doivent quitter immédiatement le campus et actualiser leur situation dans l'outil [YU Dépistage](#) en ouvrant une nouvelle session. Les gestionnaires doivent vérifier si les personnes venant sur le campus ont effectué le dépistage et tout documenter. Cette documentation doit être conservée pendant au moins 30 jours conformément aux directives du Bureau de santé publique de Toronto (TPH) pour les établissements d'enseignement postsecondaire.

Les employées et employés sont également encouragés à télécharger [l'application mobile Alerte COVID](#) du gouvernement du Canada pour être informés s'ils ont pu être exposés à la COVID-19 et à informer leur superviseur et le Service Employee Well-Being (EWB) s'ils ont un résultat positif sans divulguer de renseignements personnels.

3. Étiquette respiratoire

La meilleure façon de prévenir une infection est d'éviter l'exposition au virus en appliquant les mesures de prévention générales indiquées ci-dessus. Couvrez votre toux avec un mouchoir ou éternuez dans un mouchoir, puis jetez immédiatement le mouchoir dans une poubelle et lavez-vous les mains. Si vous n'avez pas de mouchoir, éternuez ou tousssez dans votre manche ou votre bras pour éviter la propagation de gouttelettes respiratoires. De plus, continuez à porter un masque non médical et un couvre-visage dans tous les espaces intérieurs.

4. Lavage et désinfection des mains

Le lavage des mains demeure l'un des moyens les plus efficaces de prévenir la transmission et de protéger les personnes contre les virus respiratoires, y compris celui de la COVID-19. Un bon lavage des mains permet d'éviter le transfert du virus de la COVID-19 entre les surfaces et des surfaces ou matériaux contaminés aux mains et, par la suite, à d'autres parties du corps, en particulier les yeux, le nez et la bouche.

On rappelle aux employés de se laver souvent en profondeur les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes, en frottant le dos des mains, entre les doigts et sous les ongles. Séchez complètement les mains par la suite. Utilisez des désinfectants pour les mains à base d'alcool lorsqu'il n'est pas possible de se laver les mains.

Health, Safety and Employee Well-Being (HSWEB)
hsewb@yorku.ca, poste 55491

L'Université York fournira des désinfectants pour les mains dans les endroits à circulation élevée comme les entrées, les comptoirs de service, les halls d'ascenseur et les toilettes extérieures, selon l'évaluation des risques des lieux publics approuvés du campus. On encourage les membres de la communauté à avoir un désinfectant pour les mains s'ils ont l'intention d'en utiliser dans d'autres lieux du campus.

5. Distanciation physique

Il a été démontré que la distanciation physique est un moyen efficace de réduire la propagation de COVID-19. La distanciation physique consiste à maintenir une distance de 2 mètres des autres dans les espaces intérieurs et extérieurs. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les routines quotidiennes afin de minimiser les contacts étroits avec les autres, notamment en évitant les grands attroupements, les endroits bondés et les rassemblements. Les mesures applicables devront être mises en place dans les espaces occupés (salles de classe, bâtiments, entrées/sorties, par exemple) pour permettre une distanciation physique appropriée. Quand la distanciation physique n'est pas possible, un équipement de protection individuel (EPI) doit être porté. Voir la section 9 ci-dessous.

6. Espaces communs

Les espaces communs, comme les bureaux ou les zones communes comme les cuisinettes, les coins repas ou les salles de pause, doivent respecter des pratiques supplémentaires afin de minimiser la propagation de la COVID-19. Voici quelques précautions recommandées :

- Distanciation physique (par exemple, disposition des meubles, des tables et chaises)
- Pas d'attroupements
- Limites de capacité
- Durée d'utilisation
- Signalisation et marquage pour contrôler la circulation
- Décalage des périodes de repas/pause, le cas échéant
- Ventilation adéquate (voir la section Chauffage, ventilation et climatisation ci-dessous)
- Utilisez autant que possible les espaces extérieurs ou les espaces extérieurs disponibles, si la météo le permet.
- Nettoyez plus souvent les surfaces fréquemment touchées et les objets partagés

[Une évaluation des risques de la COVID-19 en matière de santé et de sécurité](#) devra être effectuée par les superviseurs de la direction pour s'assurer que des mesures de santé et de sécurité applicables ont été mises en place.

7. Masques ou couvre-visage

Le port d'un masque ou d'un couvre-visage est une autre façon d'empêcher les gouttelettes respiratoires et les aérosols de se propager aux autres ou de contaminer les surfaces.

Le port d'un masque ou d'un couvre-visage est obligatoire dans tous les espaces intérieurs de l'Université York. Le port de masques ou de couvre-visages est également requis à l'extérieur lorsque la distance physique ne peut être maintenue. Toutes les personnes qui pénètrent dans des espaces intérieurs de l'Université York et fréquentent des espaces extérieurs où la

distanciation physique ne peut pas être maintenue doivent porter un masque ou couvre-visage couvrant leur bouche, leur nez et leur menton à son entrée et durant tout son séjour, à moins qu'une exemption ne s'applique. Ces espaces intérieurs comprennent, sans s'y limiter, les salles de classe, les bâtiments administratifs, les bureaux, les salles de réunion, les zones communes de toutes les résidences, les toilettes, les couloirs et les ascenseurs.

Des affiches sur l'utilisation appropriée et sur la façon de mettre et de retirer en toute sécurité un masque ou un couvre-visage sont affichées à des endroits à grande visibilité. Pour plus d'informations, consultez le [protocole de l'Université York sur les masques et les couvre-visages](#) et la [FAQ sur les masques ou couvre-visages](#).

Le port d'un masque ou d'un couvre-visage est une autre façon d'empêcher les gouttelettes respiratoires et les aérosols de se propager à d'autres personnes ou de contaminer les surfaces.

Bien qu'il ne soit pas considéré comme un équipement de protection individuelle (ÉPI), un masque ou un couvre-visage est utilisé comme un moyen de contrôle à la source et peut diminuer le risque que d'autres entrent en contact avec vos gouttelettes respiratoires et vos aérosols, ce qui peut réduire ou empêcher la transmission à d'autres, tout comme la toux dans votre manche ou dans un mouchoir.

Il s'agit d'une mesure supplémentaire qui peut protéger les autres autour de vous. Les masques ou les couvre-visages sont destinés à protéger les autres personnes au cas où le porteur serait infecté sans le savoir, mais n'aurait pas de symptômes. Il est essentiel de continuer à suivre les mesures de santé publique et les directives universitaires décrites ci-dessus dans les stratégies générales pour prévenir la propagation de la COVID-19.

Il est important de comprendre que les masques ou les couvre-visages ont des limites et doivent être utilisés de façon sécuritaire. Consignes à respecter lors de l'utilisation d'un masque ou d'un couvre-visage :

- Lavez-vous les mains avant de mettre un masque ou un couvre-visage et immédiatement après l'avoir enlevé.
- Évitez de vous toucher le visage (yeux, nez, bouche) avec des mains non lavées.
- Assurez-vous que le masque ou couvre-visage est bien ajusté pour permettre la circulation de l'air à travers le masque et non autour.
- Ne partagez pas votre masque ou couvre-visage avec d'autres personnes.
- Changez votre masque ou votre couvre-visage s'il devient humide ou sale.
- Lavez soigneusement le masque ou le couvre-visage (par exemple, utilisez un cycle d'eau chaude et un sèche-linge) après utilisation.
- Il ne faut pas mettre un masque ou un couvre-visage sur une personne qui a des difficultés à respirer ou qui est inconsciente, inapte ou incapable de retirer le masque sans aide.
- Les masques ou les couvre-visages ne doivent être enlevés que pour manger et boire dans les zones désignées (par exemple, on ne doit pas les enlever en attendant le micro-ondes) ou pour prendre des médicaments, au besoin.

Suivez la [fiche d'information sur les couvre-visages](#) pour savoir comment utiliser correctement un masque ou un couvre-visage et comprendre ses limites.

Remarque : Dans ce contexte, le mot « masque » désigne des masques non médicaux.

Health, Safety and Employee Well-Being (HSWEB)
hsewb@yorku.ca, poste 55491

8. Écrans faciaux

Les écrans faciaux sont des dispositifs qui comportent un écran transparent ou une visière placée devant le visage et qui assurent une barrière de protection de la zone du visage et des muqueuses connexes (yeux, nez, lèvres). Les écrans faciaux font partie de l'équipement de protection individuel (EPI), considérés comme une solution de rechange aux lunettes de protection, en plus des masques chirurgicaux.

N'utilisez pas les écrans faciaux pour remplacer les masques. Rien ne prouve que les écrans faciaux utilisés sans masque conviennent comme masque de contrôle à la source ou comme EPI. Un écran buccal, ou tout autre dispositif qui fournit une barrière de protection uniquement pour la bouche et le nez, n'est pas un écran facial ou un masque et ne devrait pas être utilisé comme moyen de contrôle de la source ou comme EPI.

9. Équipement de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle (ÉPI) sont des articles portés pour fournir une barrière afin de prévenir une exposition potentielle. À York, les procédures existantes concernant l'utilisation de l'ÉPI demeurent en vigueur en fonction des activités habituelles (comme la recherche, la manipulation de produits chimiques, etc.).

La COVID-19 se propage par les gouttelettes respiratoires et aérosols d'une personne infectée qui est en contact étroit avec d'autres personnes. Pour la prévention et le contrôle des infections, il faut respecter **des précautions contre les gouttelettes**. Les précautions relatives aux gouttelettes pour les tâches effectuées à York comprennent les suivantes :

- **Aucun ÉPI n'est requis** lorsqu'on peut maintenir une distance physique d'au moins deux (2) mètres ou qu'il y a séparation par une barrière physique. Il faut respecter les exigences relatives au port de masques et de couvre-visages. Un écran facial ne fournit pas une protection équivalente à un masque. Il faut porter un masque puis, si nécessaire, un écran facial ou des lunettes de protection.
- Les employés doivent se laver régulièrement les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes; si cela n'est pas possible, il faut utiliser un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.
- Il n'est pas nécessaire de porter des gants pour prévenir la COVID-19, car un lavage des mains adéquat est suffisant. Toutefois, il faut porter des gants lorsqu'on prévoit être en contact avec les muqueuses, la peau éraflée, les tissus humains, le sang, les fluides corporels, les sécrétions, les excréments, le matériel contaminé ou les surfaces environnementales.
- Il faut porter une protection oculaire comme des lunettes de protection ou un écran facial lorsqu'il est impossible de se tenir à 2 mètres des personnes ne portant pas de masque ou de couvre-visage ou dans des situations déterminées lors d'une évaluation de santé et de sécurité.

Lorsque des procédures spécifiques sont élaborées pour la COVID-19, il faut dispenser une formation et une sensibilisation au personnel et au corps enseignant concernés, notamment en ce qui concerne l'utilisation sécuritaire d'ÉPI.

Le personnel doit suivre les protocoles existants en matière d'ÉPI lors de l'exécution des tâches (comme le contact avec les personnes itinérantes sur le campus, la réponse aux appels médicaux par les services de sécurité, le contact avec les animaux pour la recherche).

Le personnel doit suivre les procédures opérationnelles normalisées et les instructions sur les étiquettes des produits de nettoyage et des autres produits chimiques utilisés pour désinfecter ses zones de travail.

Zone/activité sur le campus	Procédures à suivre	Ressources supplémentaires
Laboratoires, studios/ateliers et autres types d'espaces de travail, d'études ou de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Continuez à suivre les procédures actuelles entourant l'utilisation d'ÉPI en fonction des activités qui ont lieu habituellement • Les plans supplémentaires ou alternatifs pour la COVID-19 qui ont été mis en place par les secteurs, facultés et départements doivent également être suivis afin de garantir des précautions supplémentaires pour la santé et la sécurité du personnel. 	Consultez le document Employee Return to Campus Checklist for Labs/Research/Machine Shops pour plus de détails.
Corps professoral/personnel enseignant	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut porter un masque chirurgical ou d'intervention et une protection oculaire (comme des lunettes de protection et un écran facial) pour enseigner dans une salle de classe où des étudiants ne portent pas un masque et où une distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être maintenue pour permettre une protection bidirectionnelle des employés. 	
Espaces de bureau partagés	<ul style="list-style-type: none"> • Les superviseurs doivent effectuer une évaluation COVID-19 Health and Safety Risk Assessment afin de s'assurer que des mesures appropriées en matière de santé et de sécurité ont été mises en place. 	COVID-19 Health and Safety Risk Assessment
Nettoyage et désinfection (Personnel des Services des installations/d'entretien)	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de respirateurs N95 n'est pas nécessaire. Les respirateurs N95 sont actuellement recommandés uniquement pour des procédures spécifiques dans les établissements de soins de santé ou pour d'autres tâches où les respirateurs N95 sont obligatoires. Lorsque le personnel des installations nettoie la zone ou 	Lorsque des respirateurs N95 sont utilisés, il faut respecter le programme de protection respiratoire de York. Par exemple, les utilisateurs doivent être rasés de près et avoir subi des essais d'ajustement.

	<p>les surfaces associées à un cas probable ou confirmé de COVID-19, il doit porter un masque chirurgical ou d'intervention et une protection oculaire (comme des lunettes de protection ou un écran facial), des gants et une combinaison jetable. Il faut suivre les instructions du fabricant pour mettre et enlever l'ÉPI.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors du nettoyage, il est important que les désinfectants utilisés ne soient pas pulvérisés sur les surfaces. Au lieu de cela, essuyez la surface avec un chiffon imbibé ou saturé d'une solution désinfectante adéquate. • Pour une efficacité maximale, prévoir suffisamment de temps de contact conformément aux indications du désinfectant. 	
<p>Services de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivez les protocoles existants en matière d'ÉPI pour répondre aux appels médicaux • Lorsque vous soignez une personne malade ou une personne présentant des symptômes de maladie, portez des gants jetables, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un masque chirurgical ou d'intervention. • Le cas suspect ou confirmé de COVID-19 doit être informé de l'obligation de porter un masque chirurgical ou d'intervention. • Un respirateur N95 n'est pas nécessaire. Les respirateurs <u>N95</u> sont actuellement recommandés uniquement pour des procédures spécifiques dans les établissements de soins de santé ou pour d'autres tâches où les respirateurs <u>N95</u> sont obligatoires. 	<p>Lorsque des respirateurs N95 sont utilisés, il faut respecter le programme de protection respiratoire de York. Par exemple, les utilisateurs doivent être rasés de près et avoir subi des essais d'ajustement.</p>

10. Formation et communication

Tous les employés de York autorisés par leur département et devant retourner au campus pendant les étapes de réouverture doivent suivre la formation obligatoire *Return to campus – COVID-19* avant d'arriver sur le campus. Cette formation ne permet pas à quiconque de se rendre sur le campus. Les employés et membres du corps enseignant recevront des renseignements précis sur le retour au campus par l'intermédiaire de leur superviseur.

Des panneaux sur la COVID-19 seront affichés dans les zones achalandées comme les ascenseurs, les halls d'entrée, les zones de buanderie partagées et d'autres zones communes pertinentes, selon le cas, afin de sensibiliser les gens au sujet de la COVID-19 et d'encourager des comportements sains.

11. Chauffage, ventilation et climatisation (CVC)

En réponse à la COVID-19, les services des installations continuent d'entretenir et d'entretenir les systèmes de CVC au besoin. Ils ont mis en œuvre diverses initiatives et mesures visant à améliorer la ventilation et la circulation dans les espaces de travail occupés de York.

12. Nettoyage et désinfection de l'environnement

Surfaces communes/partagées

Les pratiques de nettoyage doivent être exécutées conformément aux lignes directrices applicables de la Santé publique de Toronto par du personnel de nettoyage spécialisé.

Le nettoyage et la désinfection des surfaces à contact élevé et des objets partagés sont effectués fréquemment ainsi que lorsqu'ils sont sales. Les surfaces environnementales communes comprennent les surfaces couramment touchées comme les éviers et robinets, les toilettes, les appareils électroniques (ordinateurs et périphériques : imprimantes, claviers, souris, écrans tactiles et commandes), le matériel (comme les outils et les machines), les meubles et autres éléments fixes, comme les barrières en plexiglas, les plans de travail, les rampes d'escalier, les planchers, les ascenseurs et les murs. Le personnel de direction détermine quelles surfaces partagées doivent être nettoyées.

Certains terrains de stationnement en bordure du campus seront fermés, un panneau indiquant l'état du terrain. Les espaces extérieurs qui peuvent être utilisés comme les terrains de stationnement, les terrains, etc. seront surveillés et nettoyés au besoin (p. ex. gants et masques jetés et déchets).

Le nettoyage et la désinfection des toilettes du personnel et des étudiants et des autres zones seront effectués au besoin tout au long de la journée afin de maintenir l'hygiène. Les stations d'hydratation sont nettoyées et désinfectées au moins deux fois par jour et des panneaux indiquant les mesures de santé publique sont affichés près des stations d'hydratation. Toutes les personnes sont encouragées à remplir des bouteilles d'eau plutôt que de boire directement à même le bec d'une fontaine à boire.

Pour plus d'information sur les services de nettoyage à York : <https://www.yorku.ca/facilities/>

Matériel et outils partagés

- Un lavage des mains approprié est le moyen le plus efficace d'empêcher le transfert du virus COVID-19 entre les surfaces, de la surface ou du matériel contaminé aux mains et ensuite à d'autres parties du corps, en particulier les yeux, le nez et la bouche.
- Éviter ou réduire le partage d'outils et de matériel (dans la mesure du possible) est considéré comme étant la mesure de contrôle la plus efficace. Dans les cas où cela n'est pas possible, le nettoyage et la désinfection des outils manuels et du matériel que les travailleurs doivent toucher ajoutent une couche de protection supplémentaire. Si les outils et le matériel sont difficiles à désinfecter, ils doivent être mis en quarantaine pendant trois jours avant d'être utilisés par une autre cohorte.
- Ceci est particulièrement important lorsque les outils sont partagés. Les détails spécifiques sur le partage et le nettoyage des outils et machines seront déterminés par la direction de la zone, conformément à l'évaluation des risques.
- Lavez-vous toujours les mains avant de toucher le visage ou de manger, ou avant d'entrer dans votre véhicule pour rentrer chez vous, quelles que soient les autres précautions prises.
- Les solutions désinfectantes doivent être préparées et utilisées conformément aux recommandations du fabricant en ce qui a trait à la concentration, au volume et à la durée de contact.
- Il faut suivre les recommandations du fabricant et les fiches de données de sécurité des produits de nettoyage et de désinfection pour les préparer et les manipuler en toute sécurité, et il faut utiliser un ÉPI approprié pour éviter toute exposition aux produits chimiques.

Informations supplémentaires

Pour plus d'informations, consultez le document d'orientation provisoire de l'OMS [Cleaning and disinfection of environmental surfaces in the context of COVID-19](#) ainsi que le document d'orientation de l'IHSA à l'intention des employeurs et des chantiers de construction sur le partage d'outils pendant la COVID-19.

Le document d'orientation de la Santé publique de Toronto pour les établissements d'enseignement postsecondaire comprend des lignes directrices supplémentaires avec des mesures et des précautions particulières qui peuvent être considérées selon les tâches et les activités menées dans les domaines suivants :

- Salles de classe et laboratoires
- Services de l'établissement
- Restaurants sur le campus
- Stages étudiants
- Athlétisme et loisirs
- Musique
- Commodités du campus
- Résidences
- Événements et rassemblements
- Bibliothèques
- Étudiants et personnel internationaux
- Clubs universitaires

Les superviseurs peuvent accéder aux [dernières directives en matière de santé publique](#) en ce qui a trait aux activités de leur secteur. Ils devraient mettre en œuvre des mesures appropriées pour assurer la santé et la sécurité du personnel et du corps enseignant. Les superviseurs sont encouragés à communiquer avec leurs conseillers en santé et sécurité au besoin.

Accessibilité

Les superviseurs doivent tenir compte et planifier en fonction des étudiants et étudiantes et des employés ayant des besoins spéciaux (p. ex., information et ressources COVID-19 accessibles pour les personnes malentendantes ou malvoyantes).

Autres ressources

- [Les 12 façons dont York prépare votre retour sur ses campus](#)
- [Santé mentale et bien-être — ressources](#)
- [Programme d'aide aux employés et à la famille \(PAEF\)](#)
- [Santé, sécurité et bien-être des employés, Respiratory Protection Program](#)
- Infrastructure Health & Safety Association (IHSA), Guidance on Tool Sharing (Hand Tools) Constructor/employeur Procedure au cours de la COVID-19 : <https://www.ihsa.ca/pdfs/alerts/COVID19/guidance-on-tool-sharing-constructor-employer-procedure-during-covid-19.pdf>

Ressources citées

- [Employee Return to Campus Checklist for Labs/Research/Machine Shops](#)
- [COVID-19 Health and Safety Risk Assessment Form](#)
- [Return to Campus COVID-19 Training](#)
- [Site Web YU Better Together](#)
- [YorkU COVID-19 Protocol for Self-Disclosure, Screening and Incident Management](#)
- [Application Alerte COVID-19 du gouvernement du Canada](#)

Références

- Santé publique de Toronto, COVID-19 Guidance for Post-Secondary institutions (24 mars 2021)
- [Site Web sur la COVID-19 du gouvernement du Canada.](#)
- [Santé publique Ontario, Recommandations en PCI concernant l'utilisation d'équipements de protection individuelle pour la prise en charge des personnes dont l'infection à la COVID-19 est suspectée ou confirmée.](#)
- [Santé publique Ontario, Nettoyage et désinfection des lieux publics \(29 avril 2021\).](#)
- [Santé publique de Toronto, IPAC Practice and Disinfection Guidance for Commercial or Residential Buildings \(30 juin 2021\).](#)
- [Site Web de l'Université York](#)
- Orientations provisoires de l'OMS – 15 mai 2020 - [Nettoyage et désinfection des surfaces environnementales dans le cadre de la COVID-19](#)